

Présents : M. SARCIAT Didier, M. YVORA Jean-Michel, M. LOUBELLE Yvon, Mme CLAVERIE Monique
Mr. PLANTE Francis, Mr. CAPERA Lilian, Mme LOZINGUEZ Sandrine, M. FIALON Dominique,
Mr LARROQUETTE Éric

Absents excusés : Mme LASSALLE Marilyne,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr LASSERRE Pierre a donné pouvoir à Mr PLANTE Francis

Secrétaire de séance : M. BERTRAN Eric

1 Transfert de maîtrise d'ouvrage CC MACS / Saubusse - centre bourg

La commune de Saubusse projette l'aménagement d'un cheminement piétonnier sur la RD 17 dans son centre bourg au droit de la place de l'église. L'aménagement ponctuel d'amélioration de la sécurité porte sur la création de trottoirs et traversées piétonnes et complète, vers le pont de Saubusse, dans le prolongement des travaux de la traversée de bourg réalisés en 2019.

Il convient de délibérer afin de définir les mesures applicables à ce projet

1. Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de MACS à la commune de SAUBUSSE

L'opération globale comprend des travaux relevant de la compétence simultanée de la Communauté de communes MACS au titre de sa compétence relative aux opérations de réaménagement de voirie, d'une part et d'autre part, de la commune de Saubusse pour l'aménagement d'espaces publics piétonniers de la place de l'église, dans un souci de meilleure coordination des interventions, l'article L. 2422-12 du code de la commande publique prévoit, dans ce cas, que ces derniers puissent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

2. Mise en œuvre du règlement financier applicable

Fonds de concours de la commune de Saubusse au titre de participation à l'aménagement ponctuel d'amélioration de sécurité

L'aménagement ponctuel d'amélioration de la sécurité porte sur la création de trottoirs et traversées piétonnes. Ces travaux de réaménagement de voirie existante et des espaces associés respectent le niveau qualitatif d'aménagement défini par MACS pour son patrimoine, et relèvent ainsi de ses attributions au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire.

Ces travaux sont inscrits au PPI voirie 2015-2020 et conformément au règlement financier applicable en la matière, le versement d'un fonds de concours est prévu par la commune à la Communauté de communes.

En application du règlement financier précité, la participation financière de la commune est définie à hauteur de 33 %, pour les communes éligibles, du montant hors taxes des études et des travaux, sans pouvoir excéder la part du financement assurée, hors subventions, par MACS.

L'estimation totale de l'opération d'aménagement de sécurité, qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune en application du régime de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, est de 30 000,00 € TTC.

Les dépenses éligibles au titre du PPI voirie correspondent aux travaux et études d'aménagement de compétence communautaire. Elles s'élèvent à 25 000,00 € HT, soit 30 000,00 € TTC.

Le plan de financement correspondant est retracé dans le tableau ci-après :

Total des dépenses éligibles HT	25 000.00 €
TVA	5 000.00 €
Total des dépenses TTC	30 000.00 €
Fonds de concours communal HT	8 250.00 €
Financement MACS y compris la TVA	21 750.00 €
Total financement	30 000.00 €

Fonds de concours au titre des travaux d'aménagement de cheminement piétonnier au centre bourg et place de l'église à Saubusse

La commune de Saubusse est éligible au fonds de concours solidaire et la contribution de MACS s'élèvera à 50 % du montant hors taxe des travaux, plafonnés au coût des travaux pour des revêtements, tels que définis par MACS pour la voirie d'intérêt communautaire, sans pouvoir excéder la part du financement assurée, hors subvention, par la commune.

L'estimation totale de l'opération est de 288 745.20 € TTC.

Les dépenses éligibles au titre du PPI voirie correspondant aux travaux d'amélioration du patrimoine mis à disposition de la communauté de communes s'élèvent à 189 206.00 € HT opération de sécurité déduite, soit 227 047.20 € TTC.

Leur plan de financement est retracé dans le tableau ci-après :

Montant des dépenses éligibles HT	189 206.00
TVA	37 841.20
Total des dépenses TTC	227 047.20
Fonds de concours - MACS HT	63 551.67
Autres financeurs :	
CDXL - revêtement RD 17	19 215.00
Amendes de Police	9 862.07
ETAT - DETR	33 025.60
Financement communal y compris la TVA	101 392.86
Total financement	227 047.20

Il est demandé au conseil municipal :

- approuver le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune de Saubusse pour la réalisation de travaux d'amélioration ponctuelle de la sécurité, tel que annexé à la présente
- approuver le projet de convention de versement de fonds de concours au titre des travaux d'amélioration de sécurité, d'aménagement de cheminement piétonnier au centre bourg et place de l'église à Saubusse
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les projets de conventions à intervenir avec la CC MACS,
- autoriser l'inscription des crédits nécessaires à cette opération en dépenses et en recettes.
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Adopté à l'unanimité

2 - Révision des tarifs de location du Trinquet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs du Trinquet n'ont pas évolué depuis l'année 2014 et expose qu'à l'issue des années 2018 et 2019, le bilan financier dudit Trinquet s'est avéré négatif. Les charges engendrées par l'électricité consommée, l'eau des douches, les frais de personnel dédié à l'entretien du bâtiment ne sont pas couverts par les locations consenties. Il apparaît alors nécessaire d'endiguer le phénomène et une révision des tarifs actuellement proposés pourrait permettre de retrouver a minima l'équilibre.

Aussi, il propose une nouvelle tarification qui pourrait être effective dès le 1er mars 2020 et demande à l'assemblée d'accepter cette proposition déclinée comme suit :

- Tarif unique pour les particuliers sans distinction des horaires de journées ou soirées : 14.00 € / heure
- Tarif unique pour les abonnements trimestriels : 13.00 € / heure
- Tarif ligue (hors jeunes) : 11.00 € / heure
- Tournoi Basco-Landais et tournoi de pala : 5.00 € / heure
- Association Saubusse Pelote (dont tournoi de Pala) : 5.00 € / heure

Il est demandé au conseil municipal :

- Accepter la nouvelle tarification proposée et sa mise en application au 1er mars 2020.

3 – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du trinquet – approbation du projet et choix de l'organisme bancaire

Compte tenu du bilan positif des installations de panneaux photovoltaïques aux hangars communaux, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une étude de faisabilité, revenue positive, a été réalisée en vue de l'éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du trinquet.

Le fait d'installer de tels panneaux seraient générateurs de recettes supplémentaires pour la commune et il semble donc opportun d'étudier cette proposition.

Installation des panneaux

Contact a été pris avec la société Soltéa afin d'obtenir une offre de prix pour l'installation et une estimation des recettes engendrées par la vente de la production d'électricité.

Il en ressort les éléments suivants :

- l'installation clé en main du générateur et des panneaux (incluant le raccordement au réseau et les éventuels frais bancaires liés à un emprunt) se porterait à 39 191,38 €.
 - la vente nette d'électricité en 20 ans rapporterait à la commune 89 292,00 € .
- Soit des recettes nettes estimées sur 20 ans se portant à 50 100,74 €.

Financement de l'opération

A ce jour, la proposition la plus intéressante a été formulée par le Crédit Agricole qui propose un financement de 36 000 € sur 10 années à un taux fixe de 0.83 % (+100 € de frais de dossier), ce qui représente des remboursements annuels de 3 737,96 €, qui seraient couverts par la vente de la production d'électricité estimée à environ 4 000 €/an

Il est demandé au conseil municipal :

- Approuver le projet dans sa globalité
- Retenir la proposition de la société Soltéa pour l'installation des panneaux photovoltaïques
- Retenir la proposition du Crédit Agricole pour le financement de l'opération
- Demander le rattachement budgétaire du projet au budget annexe Photovoltaïque
- Dire que les crédits en dépense et recette seront inscrits audit budget
- Autoriser M le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la réalisation et au suivi de l'opération.

Adopté à l'unanimité

4 – Ajustement de la demande de fonds de concours (CC MACS) pour la réhabilitation de l'immeuble Desjobert

Par délibération en date du 4 octobre 2018, le conseil municipal avait approuvé et accepté la demande de fonds de concours solidaire formulée auprès de la CC MACS pour la réhabilitation de l'immeuble Desjobert et de ses abords, ce qui devait permettre une rénovation du bâtiment dans sa totalité.

Toutefois, les travaux entrepris dans ce bâtiment se sont avérés plus coûteux que les estimations initiales et il a été nécessaire de face à ces dépenses supplémentaires non prévue dont le coût se porte à 34 424,73 € HT.

Aussi, il est demandé à l'assemblée de pouvoir soumettre ces dépenses imprévues à la CC MACS afin de pouvoir éventuellement bénéficier d'une aide financière plus importante dans le cadre du fonds de concours solidaire.

Les dépenses supplémentaires sont détaillées comme suit:

- Doublage murs 7 572,00 €
- Plancher flottant RDC et étage 4 004,73 €
- Refection Facades 27 417,60 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal

- d'approuver le projet dans sa globalité,
- accepter de formuler une demande complémentaire à la CC MACS dans le cadre du fonds de concours solidaire.
- autoriser M le Maire à signer tout acte utile s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

6 – Don de M SECHEER à la commune de Saubusse

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que M SECHEER Vincent souhaiterait pouvoir faire un don à la commune notamment pour aider à la restauration de l'église St Jean Baptiste.

Il envisage de faire un don de 3 000 € (trois mille euros) sans conditions, ni charges. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ce don.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le don (sans conditions, ni charges) de 3 000 € de M SECHEER Vincent

Adopté à l'unanimité

DIA (pour information)

DIA Coudurier - 496 rte de Marenne

DIA Dubois - 790 rte du Sablar

DIA Lorcet - 13 Rue de la Scierie

Divers

Signature de l'achat du terrain de Mme Dominique DURAND via le portage financier de l'EPFL (A proximité du Hangar communal)

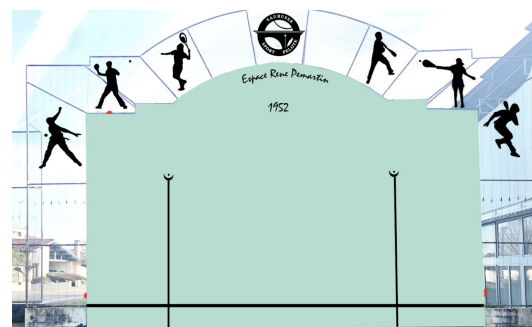
Décoration du fronton en Espace René Pemartin après réfection du mur de pelote

Appel à candidature pour la reprise du local de la petite Sibusate

Mise à disposition de la fibre optique pour les Sibusates prévue pour juin 2020

Changement des luminaires et cumulus de l'école pendant les vacances de février

Finalisation des sanitaires publics au parking du pôle médico commercial



Manifestations à venir : <http://saubusse.fr>

- 4 mars sortie à BORDEAUX de l'association culturelle visites de 2 musées
- 6 Mars Assemblée générale de l'association Adoura à 19 heures, salle municipale Cabos, Pey.
- 7 mars salle des fêtes l'émoi des mots - expo photo sur l'Adour - spectacle conté de l'associations culturelle
- 15 mars vente de gâteaux de l'APE
- 15 et 22 Mars Elections municipales
- 29 Mars Carnaval de Saubusse de l'Amicale Sibusate
- 19 Avril Repas du fleuve organisée par l'association Adoura
- Avril Voyage annuel anciens combattants
- 1^{er} Mai Grand prix des stations thermales
- 3 mai repas Coulaquère de l'association Sainte thérèse
- Mai Concours de peinture de l'art d'accueillir à la salle des fêtes
- 30 Mai Festivador départ de la randonnée des trois rivières
- 19, 20, 21 et 22 Juin Fêtes de Saubusse
- 11 juillet Association Vend'espoir accosterons à Saubusse
- 14 Juillet Le Barricot repas républicain et feu d'artifice
- 19 juillet vide grenier des associations culturelle et Sainte thérèse
- 30 août "sibus'arts" de l'associations culturelle - expo des artistes de SAUBUSSE et atelier
- septembre, le traditionnel repas de l'amitié des anciens combattants
- septembre mariage à "l'ancienne" au château de BEZINCAM, ouvert à tous
- Septembre concours des chevaux et repas

- 11 Novembre cérémonie des Anciens combattants

Clôture de la séance à 21h45h